Image not found or type unknown

Comble juxtaposant un lot dans une résidence

Par **tagna**, le **23/08/2010** à **17:57**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement, possédant une porte sur un grenier, l'accès ne se

fait que par l'intérmédiaire de mon appartement, le syndic a passé mon

dossier lors de l'assemblée et on m' a donné le droit de s'approprier ces combles mais en payant une somme de 9500 euros en plus d'autre frais, ce que je sais c'est que lors de l'achat le notaire du vendeur nous a signalé que ce comble nous revient de droit, étant donné que les seuls à avoir accès c'est nous.

Ma question est :

Faut-il payé ces sommes car assi pour faire des travaux de ces combles Oh mon dieu que c'est cher.

que faut-il faire?

Faut-il acheter ou suspendre tout achat, je signale que le syndic a publié son accord

Je vous remercie

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés